

NON A LA FUSION DES RAN !

La direction a mis à l'ordre du jour du prochain CTL du 22 mars la fusion de résidences d'affectation nationale (RAN) :

- Fusion des RAN de DOUARNENEZ et de QUIMPERLE avec la RAN de QUIMPER ;
- Fusion des RAN de CARHAIX, avec la RAN de CHATEAULIN.

Soit le passage de 7 à 4 RAN dans le département du Finistère !

RAN : La Résidence d'Affectation Nationale est l'affectation géographique la plus précise qu'un agent peut demander au mouvement national. Elle correspond aux communes couvertes par le SIP et les trésoreries rattachées

Avec, par exemple, la RAN fusionnée de Carhaix-Châteaulin, un agent intéressé par le site de Carhaix devra demander au mouvement national la nouvelle RAN fusionnée. Mais au mouvement local, s'il est primé sur Carhaix, il pourra être affecté sur toute la RAN, et pourquoi pas à Crozon.

Autre exemple, un agent qui veut obtenir la trésorerie de Quimperlé pour se rapprocher de son domicile devra demander la RAN fusionnée de Quimper-Quimperlé-Douarnenez et prendre le risque de se retrouver à la trésorerie de Douarnenez ou celle de Pont Croix.

Nous pourrions multiplier les exemples à l'infini.

La direction justifie cette mesure ainsi :

Le regroupement des RAN permettrait d'ajuster au mieux le positionnement des effectifs en fonction de la situation des services et permettrait également d'élargir le périmètre des affectations et de combler les vacances d'emplois.

En clair, pour la Direction : il s'agit d'accroître les possibilités de placer, voire déplacer les collègues en fonction des besoins de l'administration et au mépris du choix des agents alors que c'est l'administration qui organise les suppressions et les vacances d'emplois massives. La fusion des RAN ne répond plus au besoin des Agents mais bien à celle de la direction.

L'affectation précise est renvoyée au niveau local où l'administration n'a de cesse de tenter d'assouplir les règles en vigueur. En outre une affectation ALD à la RAN (utilisée notamment pour les premières affectations C en 2015) couvrira un périmètre élargi.

En cherchant à contourner les droits et garanties nationales des agents notamment en cas de suppression d'emploi et de restructuration par l'élargissement de la géographie des RAN, la direction dévoile son intention d'engager un vaste plan de restructurations et de fusions dans le département. Ce sont des SIE, des SIP, des trésoreries voire des sites entiers qui sont menacés de disparition. Par ailleurs, elle ne sera plus contrainte par le calendrier des mouvements nationaux de mutation pour organiser des fusions de services au sein des RAN élargies.

Pour la CGT, ce projet de fusion des RAN est un pas de plus dans la mise en cause du droit du fonctionnaire à choisir son affectation, à décider de sa mobilité, pour aller vers une mobilité forcée. Il annonce restructurations, fusions de services (SIE, SIP,...) voire suppressions de sites au détriment des droits et garanties, des conditions de travail des collègues. Ce sont de nouveaux coups contre le service public et les missions de la DGFIP qui se préparent.

Il apparaît que conformément aux orientations de la DG présentées lors du Comité technique de réseau du 26 janvier, de nombreuses directions d'Ile-de-France et de province projettent des fusions de RAN. Pour tout agent qui fera une demande de mutation, le risque d'être affecté sur une commune éloignée de son souhait sera très grand. La direction locale disposera dans les faits d'un pouvoir accru.

Ces dispositions s'inscrivent dans la logique de PPCR. Il s'agit de généraliser la mobilité forcée et l'accompagnement des restructurations qui découlent de l'ASR (Aménagement des Structures et Réseau) de la réforme territoriale.

De la même manière qu'il s'attaque au Code du travail, le gouvernement s'attaque au statut.

Attaque contre le Code du travail et le statut, suppressions et vacances d'emplois, restructurations et fusions, bornes CAF, fusions de RAN... ça suffit !

Ces annonces sont inacceptables et doivent être combattues par toutes et tous les collègues.